



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2014

La séance est ouverte à 20h.35, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Excusés : Messieurs Luca BONAITI et Olivier JUNGO, conseillers municipaux.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2014 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Proposition de l'Exécutif

Délibération

D 03-2014 P : Indemnités allouées aux Maire et Adjointes et aux jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux en 2014

5. Proposition du Conseil municipal

Délibération

D 04-2014 P : Ouverture d'un crédit pour une étude de faisabilité d'un cheminement piétonnier entre Athenaz et Sézegnin, le long de la route de Grenand

6. Autres propositions de motions et de résolutions ;
7. Rapports des commissions ;
8. Fixation des dates des prochaines commissions ;
9. Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Indemnités allouées aux Maires et adjoints et aux jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux en 2014 : unanimité des membres présents (10).

- Ouverture d'un crédit pour une étude de faisabilité d'un cheminement piétonnier entre Athenaz et Sézegnin, le long de la route de Grenand : 7 pour / 2 contre / 1 abstention.
- Nomination au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers, de M. Frédéric SCHLATTER au grade de 1^{er} lieutenant : unanimité des membres présents (10).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2014

M. ETIENNE : page 6 – délibération pour l'ouverture d'un crédit urbanistique : la question qu'il posait à M. BONAITI avait pour objet de savoir si l'étude urbanistique visait à établir un plan localisé de quartier, car une étude d'implantation des bâtiments sur cette parcelle avait déjà été faite.

Page 8 : la plaquette à joindre à la lettre destinée à M. HODGERS n'est pas celle qui avait été envoyée à la population, mais celle préparée et envoyée à l'attention du Grand Conseil. M. ETIENNE demande la possibilité de renvoyer la plaquette concernée.

M. JEMMELY : ok.

Page 10 : concernant la plainte déposée par M. BARRILLIER. Cette plainte n'est pas déposée pour dénonciation calomnieuse. Nous ne savons justement pas sur quoi elle porte, car les personnes concernées n'ont pas encore été convoquées et ce que disait M. ETIENNE c'est que si cette plainte est infondée, elle pourrait conduire à une dénonciation calomnieuse.

Les conseillers n'ayant plus de remarques, le procès-verbal est adapté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Rien à signaler.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Gravières - Lettre à M. HODGERS, conseiller d'Etat

Comme les conseillers ont pu en prendre connaissance, la lettre a été envoyée. Malheureusement, la plaquette annexée au courrier n'était pas celle dont il était question. Le secrétariat fera parvenir à M. HODGERS la plaquette pertinente.

Un entretien a été demandé, et il n'est pas prévu avant début juin, pour cause de surcharge d'agenda du conseiller d'Etat, mais l'Exécutif fait du forcing pour avancer le rendez-vous.

M. ETIENNE demande si nous avons reçu une réponse de M. LONGCHAMP ?

M. JEMMELY : aucune.

3.2 Présentation des comptes de la rénovation des bâtiments de Sézegnin

Toujours pas de décomptes définitifs. C'est pourquoi, il faut prendre les chiffres comme ils viennent.

Pour rappel, le crédit pour la mairie était de Fr. 4'425'000,-- et pour la salle communale de Fr. 4'021'000,-- , soit un total de Fr. 8'446'000,--.

A l'heure actuelle, la dépense est de Fr. 3'935'721,-- pour la mairie, sachant que nous en sommes plus ou moins à 95 % du règlement et à Fr. 4'224'724,-- pour la salle communale.

Nous constatons donc un dépassement d'environ Fr. 200'000,-- pour la salle communale et un « bonus » d'environ Fr. 300'000,-- pour la mairie.

Le montant total de nos dépenses s'élève actuellement à Fr. 8'160'445,--.

Il faut savoir qu'il y a énormément de choses qui n'ont pas été respectées et/ou qui ne sont pas aux normes, notamment en ce qui concerne le service du feu. Il est bien clair que toutes les modifications à apporter seront à la charge de l'architecte.

M. JEMMELY espère revenir le plus rapidement possible avec les chiffres définitifs.

3.3 Réponse à la lettre de M. ETIENNE adressée à Mme KÜNZLER

- 1) Parcelle n° 463 de la commune d'Avusy sise à Champlong : l'autorisation datant de 1958 pour la parcelle voisine est suffisante et conforme pour le remblayage de la parcelle en question, celle-ci a bien été exploitée comme gravière.
- 2) Comptabilisation des travaux de sécurité routière : le service de Surveillance des communes avait examiné les comptes y relatifs, approuvés par le département de la mobilité. Ceux-ci avaient fait l'objet d'une délibération. Il n'y a donc aucune informalité dans la comptabilisation des factures par la mairie, comptabilisation qui fait l'objet d'un contrôle par un organe fiduciaire.

3.4 Tous-ménages à la population

Aidez-nous à trouver un slogan pour Avusy !

Tel est le titre du tous-ménage qui sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres.

L'Exécutif a trouvé bon d'impliquer la population pour trouver un slogan qui figurera sur le nouveau site Internet, et qui mette la commune en valeur.

3.5 TPG

Nos bordures sont de plus en plus abîmées et une lettre a été adressée aux TPG pour le signaler.

Une réponse nous est parvenue, mais les signataires ne se sont très certainement pas rendus sur place, car pour eux, il s'agit simplement d'un problème de croisement des bus et vont attirer l'attention des chauffeurs pour qu'ils respectent les aires de croisement.

De notre côté, nous avons demandé des devis à une entreprise pour la réfection des banquettes, grilles et/ou regards de route qui ont été cassés.

Un rendez-vous a été demandé avec les TPG pour parler de ce problème, car nous avons vraiment l'impression qu'ils prennent ce dossier à la légère, et ce malgré les photos qui leurs sont parvenues et un déplacement sur place de responsables des TPG.

3.6 Aménagement chemins de Cusinand et Pré-Recoux

La commune a été interpellée par des riverains du chemin de Cusinand, par le biais d'une pétition, dans laquelle ils nous demandaient un rendez-vous.

Ils ont été reçus en présence de la DGT et nous leur avons notamment expliqué qu'il n'était pas si simple de créer des aménagements en rapport avec la route Chancy.

Suite à cette réunion, nous avons reçu un courrier dans lequel ils mentionnaient certaines idées d'aménagements, idées que nous allons étudier, par le biais de la commission travaux.

Si quelque chose devait se faire, le Conseil municipal serait bien entendu informé.

3.7 Route de Chancy

Parallèlement, nous avons adressé une lettre au Service cantonal des routes pour lui demander où il en était au niveau des aménagements de la route de Chancy, car nous ne pouvons pas travailler sur des projets de sécurité routière dans notre commune, si rien n'est réalisé sur la route de Chancy.

3.8 P'tites Assiettes

Une assemblée extraordinaire a eu lieu le 5 mars dernier, pour chercher des successeurs à l'actuel comité.

Très, très faible participation des parents, qui devraient pourtant se sentir concernés...

Au final, une nouvelle formule a été imaginée pour se répartir les tâches différemment, à savoir : commander des repas selon les inscriptions annuelles, avec les corrections journalières et d'autre part, la facturation de ces repas aux parents.

Cette solution convainc une partie du comité, dont la présidente, Mme Laure REYMOND, qui a décidé de rester.

3.9 GIAP

Au vu des nombreuses remarques et crispations, nous avons organisé une rencontre avec le GIAP, les enseignants, les parents d'élèves, les P'tites Assiettes, les bénévoles, etc.

Le problème tourne surtout autour des compétences pédagogiques des animatrices, qui doivent entourer à peu près 75 enfants.

Il faut savoir que les critères d'engagement et de formation au GIAP ne sont pas très clairs et comme partout, on tombe plus ou moins bien. Chez nous, cela pourrait être mieux.

Les choses ont été dites et nous verrons si la situation s'améliore.

3.10 Fourchette verte

M. FLECK a participé à l'assemblée de la Fourchette verte, à laquelle notre restaurant scolaire est partenaire.

Il faut savoir que pour pouvoir y adhérer, des critères assez précis sur l'alimentation et la diététique doivent être respectés.

M. FLECK a profité de cette occasion pour demander qu'un délégué rencontre le comité des P'tites Assiettes, ainsi que les bénévoles du service de midi lors de la rentrée scolaire de septembre.

3.11 Easyvote

Débat dans la Tribune de Genève sur l'opportunité de renforcer l'éducation citoyenne et politique de nos jeunes à l'école, dans lequel les intervenants mentionnent qu'il existe des dispositifs, dont Easyvote fait partie.

3.12 Sécurité - Incivilités

Selon les statistiques 2013 de la police, la tendance est à la baisse dans tous les domaines.

Ces statistiques sont à la disposition des conseillers qui le souhaitent.

Les députés et les magistrats des communes ont également été conviés à une réunion, dans laquelle il a été question du contrat de sécurité proposé par le canton aux communes. Il consiste à mettre en œuvre tous les moyens dont disposent l'Etat et les communes, pour essayer de lutter contre les délits en tous genres.

Ce contrat de sécurité ne s'adresse pas uniquement aux grandes communes ; les petites communes sont les bienvenues, mais si possible sous forme de groupement de communes.

3.13 Police : nouvelle information à la population

Le projet manque de substance pour l'instant, mais il est en préparation.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 Indemnités allouées aux Maire et Adjointes et aux jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux en 2014

M. JEMMELY rappelle que cette proposition avait été votée au budget, mais elle doit faire l'objet d'une délibération spécifique pour les besoins de la Surveillance des communes. Le vote de la délibération nous permettra d'être couverts.

Les conseillers n'ayant rien à ajouter, Mme CERUTTI passe à la lecture de la délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (10), que le Conseil municipal

DECIDE

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à Fr. 24'000.- et à chaque Adjoint à Fr. 16'000.-, soit Fr. 56'000.- au total.
2. De fixer les jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux pour les séances de commission à Fr. 6'400.- au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2014 suivantes :

| | |
|-----------|------------------------------------|
| 02.300 | Indemnités aux Maire et Adjointes |
| 01.300.01 | Jetons de présence des commissions |

5. Propositions du Conseil municipal

5.1 Ouverture d'un crédit pour une étude de faisabilité d'un cheminement piétonnier entre Athenaz et Sézegnin, le long de la Route de Grenand

Entrée en matière : 8 pour / 2 contre.

M. GAILLARD explique que cette délibération a pour but de savoir si nous pouvons nous permettre de réaliser ce cheminement et ensuite pouvoir aller de l'avant avec ce projet.

M. BRÜDERLIN demande pourquoi Sézegnin / Athenaz et pas Sézegnin / Avusy ?

M. GAILLARD : à cause du bus TPG, d'un chemin préexistant et qu'il est plus compliqué à réaliser au niveau coûts. Mais le but est ensuite de poursuivre dans la réalisation de ces chemins piétonniers.

M. ETIENNE : ce chemin serait-il destiné aux piétons et aux cyclistes ?

M. GAILLARD : l'emprise est trop importante pour réaliser une vraie piste cyclable, mais rien n'empêche les cyclistes de l'emprunter.

M. FLECK relève que la délibération telle que présentée ce soir n'est pas faite pour s'élargir et fait de la liaison Sézegnin / Athenaz, une priorité.

M. BUBLOZ propose de rajouter « cheminement piétonnier et/ou cyclable, 1^{ère} étape d'un projet global,... » sous le point 1, ainsi que « bande piétonne et/ou cyclable », tirtet d'après.

M. JEMMELY rappelle que le plan directeur communal 2005 abordait tout un processus pour ces cheminements piétonniers. Si les conseillers rédigent une délibération, il faudra penser à la globalité des possibilités, pas uniquement à celui-ci. Tous les chemins imaginés figurent dans le PDC. Si celui-ci n'est pas réalisable, il serait bien de pouvoir partir tout de suite sur d'autres.

M. GOY partage cet avis. Il est vrai que celui-là est prioritaire, mais il serait bien de pouvoir élargir cette délibération aux tracés mentionnés dans le PDC.

Mme CERUTTI : quand nous nous promenons dans la commune, nous voyons plein de petits bouts de chemins qui ne mènent nulle part. Dans la réflexion globale, serait-il possible de voir comment relier ces bouts de chemins, pour autant que les propriétaires soient favorables à ce projet.

M. BRÜDERLIN rejoint M. GOY, d'autant qu'à ce prix-là, l'étude mériterait d'être élargie à l'ensemble de la commune, car la somme paraît élevée ; plus du double de l'étude pour les terrains Portier. Ça fait cher pour un seul chemin.

M. BUBLOZ propose alors que le texte soit modifier en ajoutant : « ... et/ou cyclable, première étape d'un projet global, ... »

Pour répondre à Mme CERUTTI, M. GAILLARD pense que cela va déjà être compliqué pour les chemins en bord de routes, et il n'ose pas penser aux chemins traversant les champs ! Très jolis sur les plans, mais autrement difficiles à réaliser.

M. ETIENNE : il faut se concentrer sur du concret et il ne pense pas que cela va déboucher sur grand-chose d'étudier tous les chemins qui seraient réalisables ; il ne faut pas se disperser. Cela fait longtemps que nous discutons de ce projet, d'où cette délibération.

M. JEMMELY : Fr. 30'000,-- pour cette étude c'est beaucoup, sans compter qu'il faudra prévoir entre 1 mio et 1,5 mio pour la réalisation.

M. GOY : il est difficile de dire à la population que ce chemin n'est pas réalisable sans faire d'étude préalable.

M. JEMMELY : d'où profiter de l'occasion pour élargir cette étude.

M. MEYER : il n'y a quasiment plus d'écoliers sur cette route. Soit ils empruntent le bus scolaire, soit ce sont les parents qui les emmènent à l'école. Ne faudrait-il pas procéder à un comptage de voitures, bus, etc., dans un premier temps ?

M. GASPOZ : nous avons le rôle de protéger la population. Cette voie est assez dangereuse, et il ne faudrait pas attendre l'accident avant de réagir. Nous devons prendre les devants.

M. MEYER : il ne faut pas amener la ville à la campagne. Il y a aussi des morts où il y a des pistes cyclables.

M. ETIENNE : il ne faut pas faire des procès d'intention et dire que ce n'est pas réalisable. Les membres de la commission ont étudié la possibilité de créer un cheminement à cet endroit. Ce n'est pas irréaliste. La commission a examiné les plans du cadastre, et ce que nous avons à disposition, si nous n'empiétons pas sur les terrains privés. Les 7 mètres pour la création d'une piste cyclable lui paraissent «mégalo», sauf si c'est pour les deux côtés de la route. Il est persuadé qu'il est possible de créer un chemin protégé sur un côté. Enfin, nous ne sommes pas obligés de tout dépenser.

Il est clair que nous pouvons encore discuter longtemps, mais cela ne nous aidera pas à savoir ce qui est réalisable ou non.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que les 7 mètres de large ne sont pas sortis d'un chapeau ! C'est la taille qui nous avait été demandée pour relier Sézegin à Laconnex. De plus, il n'est pas contre le fait de sécuriser des chemins, mais il faut aussi prendre en compte la configuration du terrain. Il y a de la pente et il faudra certainement consolider du terrain, sans compter que ce qui appartient à la commune n'est pas linéaire sur toute la longueur de la route.

M. GAILLARD : la commission se rend bien compte qu'il y a des endroits qui sont plus difficiles, mais ce ne sont que des avis de néophytes, pas de professionnels. A ce stade de la discussion, il propose que les amendements soient acceptés, afin de passer au vote.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que le texte de la délibération a été présenté à la Surveillance des communes, pour être sûr que tout soit en ordre. Le texte a fait l'objet de deux amendements supplémentaires.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, Mme CERUTTI passe au vote des amendements proposés : 8 pour / 2 contre.

Elle passe maintenant à la lecture de la délibération, et c'est avec 7 pour / 2 contre et 1 abstention, que le Conseil municipal

DECIDE

1. De demander à M. le Maire de mandater un bureau d'ingénieurs afin de réaliser une étude de faisabilité d'un cheminement piétonnier et/ou cyclable, première étape d'un projet global, reliant Athenaz à Sézegnin, le long de la Route de Grenand, pour les deux variantes suivantes :
2. Une bande piétonne et/ou cyclable longeant la route avec un revêtement distinct.
3. Un cheminement en site propre.
4. D'accepter d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 30'000 en vue de financer cette étude.
5. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.
6. De financer cette dépense par les fonds propres de la commune.
7. D'amortir cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présentée ultérieurement. Au cas où cette étude n'est pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique n° 62.331 «Amortissements du patrimoine administratif».

6. Autres propositions de motions et résolutions

M. le Maire propose sous ce point une résolution concernant une nomination dans la compagnie des sapeurs-pompiers.

Les conseillers sont d'accord pour que cette résolution soit insérée dans l'ordre du jour d'aujourd'hui.

M. JEMMELY explique que cette proposition a été reçue entre l'envoi de l'ordre du jour et la séance. Il faut savoir que les incorporations au sein de la compagnie sont du ressort du Maire. Cela étant, pour les nominations à des grades d'officier, le Conseil municipal doit se prononcer. En l'occurrence, le grade de 1^{er} lieutenant est un grade honorifique.

Ces précisions étant apportées, Mme CERUTTI lit le projet de résolution, et c'est à l'unanimité des membres présents, que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'approuver la proposition de promouvoir M. Frédéric Schlatter au grade de premier-lieutenant du Corps des sapeurs-pompiers de la commune d'Avusy, dès le 1^{er} juillet 2014.
2. D'inviter le Maire à communiquer cette décision au Département de la sécurité.

M. GOY : avec les félicitations du Conseil municipal.

Avant de passer au point suivant, M. GANGLOFF indique qu'il n'est pas indispensable de relire les considérants pour voter la résolution et/ou la délibération, d'autant plus lorsque le projet est adressé aux conseillers avant la séance.

Figurent également depuis peu sur les objets soumis au vote, un numéro d'identification et une lettre correspondant au statut du texte (P = projet – R = retour, etc.). C'est pourquoi, il est bien d'avertir M. GANGLOFF à l'avance, afin de pouvoir inscrire les objets qui reviennent des commissions à l'ordre du jour.

7. Rapports des commissions

7.1 Commission des travaux

- Jardin du souvenir : la commission a débattu sur les soumissions et des plans. Quelques ajustements ont été demandés (pas de cabane mais un coffre, couleur du columbarium, emplacement jardin du souvenir).

M. JEMMELY : les remarques ont été retenues.

- TPG : le suivi se fait.
- Containers-terriers : imaginé de créer une déchetterie sur les terrains communaux à la sortie d'Athenaz direction Laconnex. Suite aux renseignements pris, ce serait possible.
- Projet de délibération chemins piétonniers : toutes les personnes signataires se sont investies et c'était très sympathique.

M. BUBLOZ : concernant la remise en état des routes, et plus particulièrement le tronçon de la route de Forestal qui mène à Laconnex, même si ce n'est pas sur notre commune, il faut absolument faire quelque chose.

M. GARDI : il a également été question des demandes de déclassement de terrains de la part de privés. La commission ne souhaite pas déclasser au cas par cas, mais plutôt étudier les déclassements potentiels dans leur globalité, comme cela a déjà été dit auparavant.

M. JEMMELY : il s'agit d'une concertation que nous devons avoir avec le Conseil municipal, et avant d'aller vers l'Etat nous devons, en tant que commune, nous déterminer sur les déclassements. Il faut savoir qu'il faut en tout cas compter deux ans, avant que les choses bougent.

M. GAILLARD : il faudrait procéder à une réflexion globale sur la zone à construire, mais la commission n'a pas de mandat. Quelles sont les normes de l'Etat ? Faudrait-il réviser le PDC ? Voilà des points à mettre dans la réflexion.

M. GOY : cette réflexion implique le PDC. Il existe et nous devons nous appuyer dessus.

M. ETIENNE : une potentielle révision du PDC est sujette à caution, car il ne pense pas que nous pourrions modifier le plan directeur cantonal 2030, avant même qu'il soit adopté au niveau fédéral.

M. JEMMELY pense que ce genre de petites choses doit être faisable, car il ne s'agit que d'enclaves.

7.2 Commission sociale

- Mémoire des aînés : la commission a rencontré Mme Brunier. Les historiens avec lesquels elle collabore sont prêts à nous aider. La brochure existante, ainsi que les entretiens réalisés, lui ont été transmis. Il y a un travail de reformulation assez conséquent.

La commission doit maintenant lui soumettre un sommaire, un nombre de pages souhaité, et un nombre de tirages pour que nous puissions obtenir un devis.

Il faut également séparer le devis des historiens de celui de la rédaction et de l'impression.

M. FLECK : à ce stade, ça ne coûte rien à la commune et tout est hors délibération ou autres, car cela n'implique aucun engagement. L'avantage de passer par des gens

comme ceux-là est qu'ils ont leurs propres sources, qu'ils peuvent rajouter au travail déjà effectué.

M. GOY : des entretiens supplémentaires sont-ils prévus ?

Mme HALDEMANN : la question n'a pas été abordée.

M. FLECK : par contre, deux aînés qui ont été sollicités aimeraient bien savoir ce que contiennent ces interviews. Ils aimeraient qu'on leur soumette le texte.

- Festival Antigél : participons-nous à ce festival en 2015 ?

La commission a pris contact avec les organisateurs et il faut compter au minimum Fr. 5'000,- comme budget ; quelque chose de très bien peut se faire avec une somme relativement raisonnable. Il faudrait que le Conseil municipal se prononce à ce sujet lors de la prochaine séance.

M. GANGLOFF : le projet devra être présenté sous la forme d'une motion.

- Fête de la musique : le samedi 21 juin de 11h. à 20h. avec la participation de 5-6 groupes de différents genres musicaux. La participation des conseillers tout au long de la journée est la bienvenue, voire indispensable si nous voulons que la journée soit une réussite.

M. FLECK : il s'agit d'un essai pour se rendre compte de la fréquentation et du coût. Personnellement, il est pour un nombre plus restreint de groupes, ce qui permettrait de ne pas trop augmenter les frais, vu que la fréquentation à cette journée est encore inconnue.

M. ETIENNE prie d'ores et déjà d'excuser son absence le 21 juin prochain.

M. JEMMELY rappelle qu'il avait souhaité que la fête ne se prolonge pas au-delà de 16h., pour que les gens puissent descendre en ville. C'est également pour cette raison que nous avons de la peine à trouver des groupes de musiciens.

Mme VENDEIRA : la commission reviendra avec des propositions plus précises lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

8. Fixation des dates des prochaines commissions

- Lundi 14.04.14 à 20h.30 commission des finances
- Mardi 15.04.14 à 20h.00 commission sociale (Laiterie)
- Lundi 28.04.14 à 19h.30 commission sociale (rencontre avec organisateurs Antigél)
- Lundi 28.04.14 à 20h.30 commission travaux
- Mardi 06.05.14 à 20h.30 commission environnement
- Jeudi 08.05.14 à 18h.30 commission économie

9. Questions et divers

9.1 M. GAILLARD est content de constaté que le budget pour la rénovation des bâtiments n'a pas été dépassé.

9.2 M. BUBLOZ aimerait avoir une réponse à la question posée lors d'un précédent Conseil municipal, à savoir : comment les conseillers peuvent-ils répondre à des articles parus dans le bulletin communal ou comment peuvent-ils exprimer leur point de vue ? Comment ce bulletin est-il régi ?

M. JEMMELY : le bulletin est régi par l'Exécutif et le secrétariat et ça ne changera pas.

M. BUBLOZ : alors comment répondre à l'article sur les terrains Portier ou ne pas se retrouver dans cette situation ?

MM. FLECK et JEMMELY ne trouvent pas que le contenu de cet article était mensonger, mais cela reste de la nature de l'appréciation de chacun.

M. BUBLOZ : le sujet n'a pas été présenté d'une manière honnête et surtout, il ne reflète qu'un seul point de vue.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que l'édito est sous la responsabilité du Maire, et il fait ce qu'il veut.

M. GAILLARD : M. BUBLOZ parle d'un « droit de réponse » exprimant l'avis des conseillers sur cet article. Offrir cette possibilité serait apaisante pour tous.

M. JEMMELY : rien n'empêche les conseillers de le faire, mais l'Exécutif relira l'article.

Personnellement, M. GAILLARD reste favorable à l'idée d'offrir la possibilité aux conseillers de pouvoir s'exprimer par le biais du bulletin.

9.3 Mme HALDEMANN : une motion et/ou une résolution doit être déposée combien de temps avant une séance du Conseil municipal ?

M. JEMMELY : minimum 10 jours avant.

9.4 M. FLECK : sortie des aînés le jeudi 19 juin direction la commune de Voiron en Isère, aux portes de la Chartreuse. Les membres de la commission sociale sont les bienvenus.

9.5 M. FLECK : une séance d'informations sur CapEmploi, avec les commissions sociales des communes de la Champagne est prévue le 5 juin. Date encore à confirmer.

9.6 M. GOY aimerait bien que la salle du Conseil municipal soit décorée.

9.7 Mme VENDEIRA ne pourra pas être présente à la sortie des aînés.

9.8 M. JEMMELY rappelle que la Course du coteau aura lieu ce week-end à 16h15 et il remercie toutes les personnes qui viendront encourager notre équipe de conseillers.

9.9 Mme CERUTTI informe que la Ville de Genève organise le 9^{ème} tournoi de foot des conseillers et le 1^{er} tournoi de pétanque, le dimanche 15 juin à Vessy.

Inscriptions au secrétariat (5 à 8 personnes pour le foot et 2-3 personnes pour la pétanque).

La séance est close à 22h.25.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :